

Dossier cas par cas

Département : PYRENNES-ORIENTALES (66)

Commune : CERET

Maître d'ouvrage : SAS Cévennes Energy

Opération :

Parc agrivoltaïque

COMPLEMENTS

L'analyse paysagère doit être plus précise pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis les habitations et zones habitées les plus proches.

Co-visibilité par rapport aux locations touristiques autour du projet :

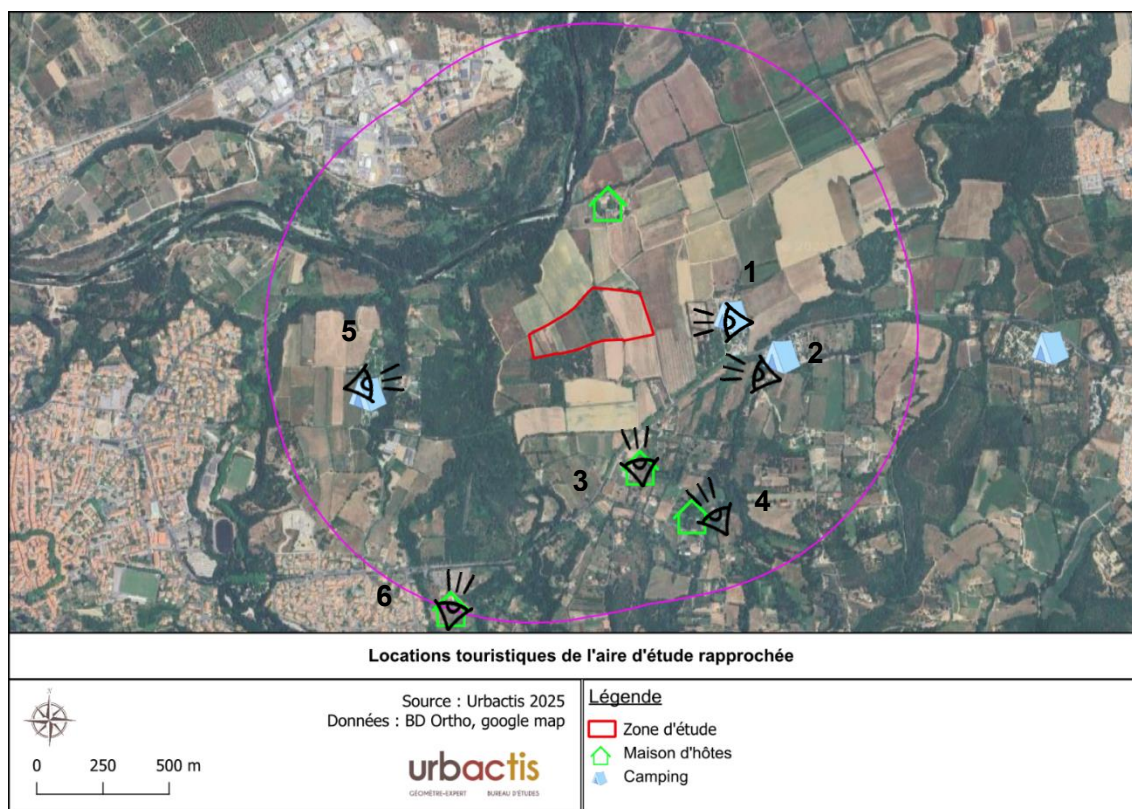


Figure 2 : Localisation des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée



Figure 3 : Prise de vue n°1 depuis le camping Saint-Georges vers le projet (pas de co-visibilité)



Figure 4 : Prise de vue n°2 depuis les campings de Saint-Martin et à la ferme Mas Vidalou vers le projet (pas de co-visibilité)



Figure 5 : Prise de vue n°3 depuis la maison d'hôte Mas des Oliviers vers le projet (pas de co-visibilité)



Figure 6 : Prise de vue n°4 depuis la maison d'hôte Location 1er de l'an vers le projet (pas de co-visibilité)



Figure 7 : Prise de vue n°5 depuis le camping Les Cerisiers vers le projet (pas de co-visibilité)



Figure 8 : Prise de vue n°6 depuis la maison d'hôte Mas Sifon vers le projet (pas de co-visibilité)

Les co-visibilités avec les lieux touristiques sont très faibles voire inexistantes grâce à la végétation très présente sur la commune et aux alignements d'arbres le long des routes.

L'enjeu le plus fort sera par rapport au Domaine Bellevue Saint Georges qui aura une vue directe sur le projet mais qui sera tout de même atténuée par les végétations alentours. Le rajout d'une haie au Nord-Ouest complétera les alignements d'arbres existants pour renforcer le masque visuel autour du projet.

Co-visibilité par rapport aux habitations autour du projet :

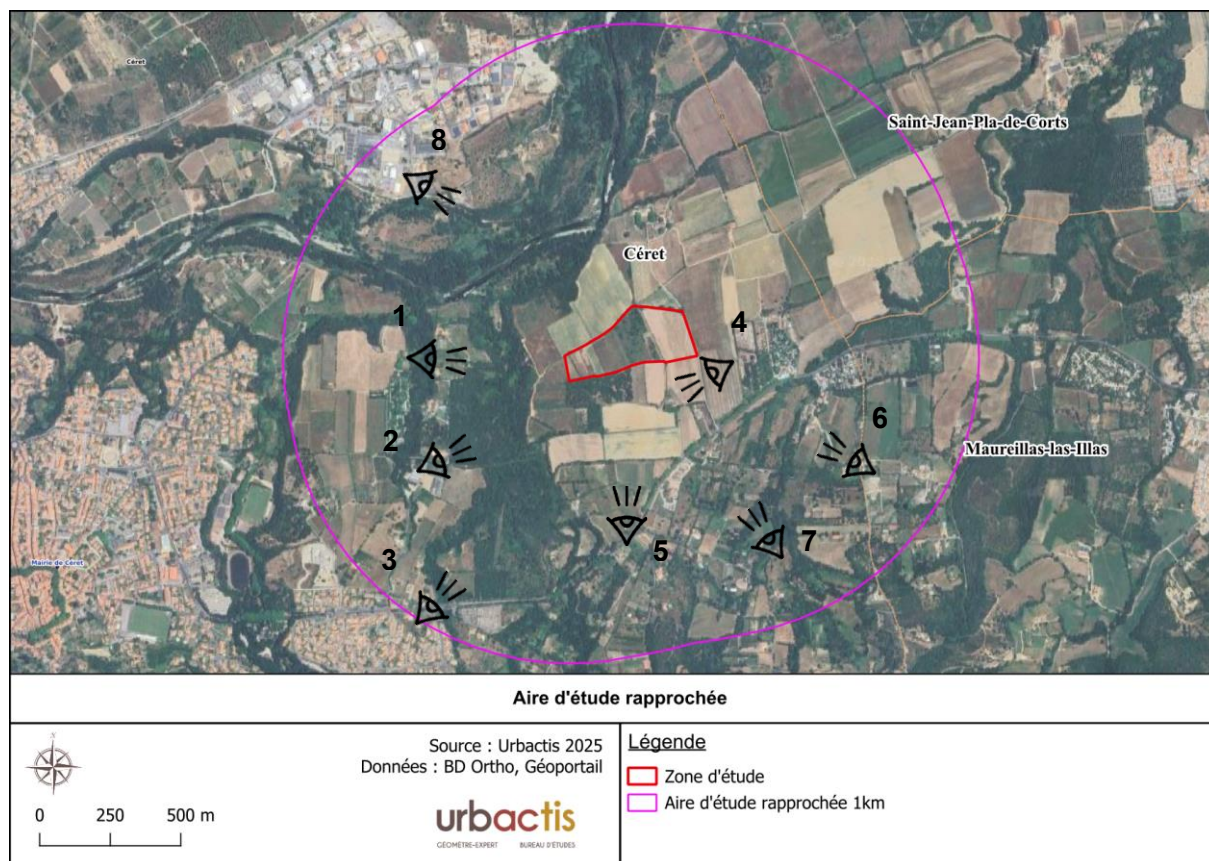


Figure 9 : Localisation des prises de vue des habitations autour du projet



Figure 10 : Prise de vue n°1 (pas de co-visibilité)



Figure 11 : Prise de vue n°2 (pas de co-visibilité)



Figure 12 : Prise de vue n°3 (pas de co-visibilité)



Figure 13 : Prise de vue n°4 (co-visibilité modérée)

Sur la prise de vue n°4, il est possible de voir que la maison est entourée d'arbres ce qui lui permet de réduire les co-visibilités sur le projet même si celle-ci sont quand même visibles surtout au niveau des étages supérieurs.

Il est tout de même à noter que les propriétaires de cette maison d'habitations sont également propriétaire d'une partie des parcelles servant pour l'opération. L'enjeu sera alors grandement diminué et donc faible voire très faible.

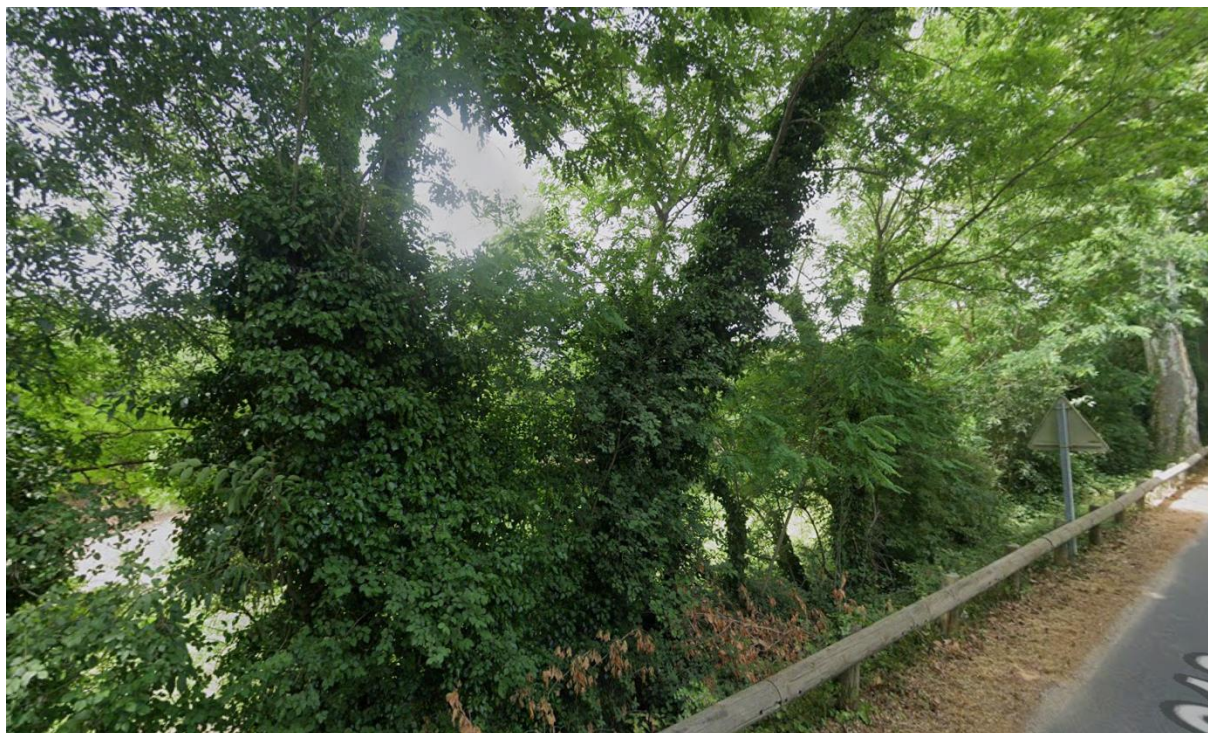


Figure 14 : Prise de vue n°5 (pas de co-visibilité)



Figure 15 : Prise de vue n°6 (pas de co-visibilité)



Figure 16 : Prise de vue n°7 (pas de co-visibilité)



Figure 17 : Prise de vue n°8 (pas de co-visibilité)

Le projet n'est que très peu visible depuis les habitations groupées et isolées autour du site comme le montre les photographies ci-dessus. L'impact sur ce sujet reste donc très faible.